

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 26 octobre 2005 à 9h30

« Projections financières (suite) »

Document N°4

**Document de travail,
n'engage pas le Conseil**

Projections relatives au Fonds de solidarité vieillesse

Le Fonds de solidarité vieillesse (FSV) créé en 1993 opère des transferts au titre de la solidarité nationale au bénéfice des régimes de retraite (au titre du minimum vieillesse, des périodes de chômage et de la prise en compte des majorations pour enfant). Il est alimenté par une fraction de la contribution sociale généralisée, une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés, 20 % du prélèvement de 2 % sur les revenus du patrimoine, un transfert de la CNAF (correspondant à une fraction de 60% du coût des majorations de pension pour 3 enfants et plus) et les produits des placements qu'il est habilité à pratiquer.

Pour la projection des comptes du FSV effectuée par la DSS, trois variantes ont été réalisées en fonction du taux de chômage, auquel les résultats du Fonds sont extrêmement sensibles. On dispose donc d'une première projection pour un taux de chômage retournant à 4,5 % en 2015, une deuxième pour un taux de chômage stabilisé à 7 % à partir de 2015, et une dernière avec un taux restant à 9 % à partir de 2015. Toutes les autres hypothèses de la projection sont celles du scénario de base du COR.

Ces projections sont réalisées à réglementation constante ce qui signifie qu'aucune modification de la nature ou du quantum des recettes affectées n'est opérée, pas plus que des dépenses prises en charge. Ces hypothèses sont très conventionnelles car un déséquilibre durable et important du FSV, dans un sens ou l'autre, devrait conduire à une réflexion sur les recettes affectées ou les dépenses prises en charge.

Les tableaux qui suivent montrent que :

- dans une hypothèse de taux de chômage de 4,5 % à partir de 2015, le FSV serait excédentaire dès le début de la projection et cumulerait assez rapidement de forts excédents,
- dans une hypothèse de taux de chômage de 7 % en 2015, ce n'est qu'aux alentours de 2010 qu'apparaîtraient des excédents,
- dans une hypothèse de taux de chômage de 9 % le Fonds serait déséquilibré jusque vers 2030.

On notera que, dans ces projections, le FSV bénéficierait de transferts de la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) assez substantiels en début de période de projection : les soldes de l'ORGANIC et de la CANCAVA, que la CSSS a vocation à équilibrer, sont en effet relativement peu dégradés¹, entraînant ainsi d'importants reliquats de CSSS, malgré la poursuite de la dégradation des soldes de la CANAM.

Tableau n° 1
Compte prévisionnel du FSV à l'horizon 2050 dans le scénario à 4,5% de chômage

<i>En Million d'Euros 2003</i>	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Charges	13 405	12 429	10 693	11 261	12 658	14 503	16 593
Prise en charge de prestations	5 704	5 881	6 002	6 173	6 737	7 583	8 540
Allocations personnes âgées	2 504	2 504	2 504	2 504	2 504	2 504	2 514
Majorations de pensions	3 200	3 377	3 498	3 669	4 233	5 079	6 025
dont majorations pour enfants	3 124	3 296	3 412	3 577	4 123	4 944	5 866
dont majorations pour conjoint à charge	76	81	86	92	110	135	160
Prise en charge cotisations	7 362	6 364	4 484	4 863	5 659	6 614	7 698
Chômage Régime général + MSA	6 899	6 203	4 369	4 737	5 512	6 441	7 495
Chômage Agirc+Arrco	457	161	115	125	147	173	203
Service national + ACAFN	6						
Diverses charges techniques	154	183	207	225	261	306	356
Autres charges techniques	92						
Pertes sur créances irrécouvrables	62						
Charges exceptionnelles	185						
Produits	12 471	14 901	16 595	17 107	19 122	22 509	26 280
CSG ACOSS activité	9 297	11 061	12 503	13 555	15 777	18 450	21 484
Prélèvement social sur capitaux	350	416	471	510	594	695	809
Taxe de prévoyance	0						
CSSS	922	1 398	1 471	741	0	0	0
Versements CNAF	1 875	2 015	2 138	2 288	2 735	3 345	3 965
Produits financiers	9	10	12	13	16	19	23
Solde	-934	2 472	5 902	5 846	6 465	8 005	9 687

Note : Ce tableau présente les comptes du FSV en supposant constante l'affectation des ressources. Toutefois, l'arrêt supposé de l'abondement du FRR après 2020 pose la question de la réaffectation de la fraction de 65% du 2% patrimoine / placements qui lui était reversé.

¹ Voir en annexe les soldes de l'ORGANIC et de la CANCAVA, hors CSSS et après transferts de CSSS.

Tableau n° 2
Compte prévisionnel du FSV à l'horizon 2050 dans le scénario à 7% de chômage

<i>En Million d'Euros 2003</i>	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Charges	13 405	13 600	13 124	13 896	15 727	18 098	20 779
Prise en charge de prestations	5 704	5 881	6 002	6 173	6 737	7 583	8 540
Allocations personnes âgées	2 504	2 504	2 504	2 504	2 504	2 504	2 514
Majorations de pensions	3 200	3 377	3 498	3 669	4 233	5 079	6 025
dont majorations pour enfants	3 124	3 296	3 412	3 577	4 123	4 944	5 866
dont majorations pour conjoint à charge	76	81	86	92	110	135	160
Prise en charge cotisations	7 362	7 539	6 921	7 505	8 737	10 219	11 894
Chômage Régime général + MSA	6 899	7 348	6 745	7 312	8 510	9 952	11 582
Chômage Agirc+Arrco	457	191	176	193	227	267	313
Service national + ACAFN	6						
Diverses charges techniques	154	180	200	217	253	296	344
Autres charges techniques	92						
Pertes sur créances irrécouvrable	62						
Charges exceptionnelles	185						
Produits	12 471	14 439	15 659	16 086	18 595	21 893	25 566
CSG ACOSS activité	9 297	10 862	12 101	13 116	15 269	17 857	20 796
Prélèvement social sur capitaux	350	409	456	494	575	672	783
Taxe de prévoyance	0						
CSSS	922	1 143	953	175	0	0	0
Versements CNAF	1 875	2 015	2 138	2 288	2 735	3 345	3 965
Produits financiers	9	10	12	13	16	19	23
Solde	-934	840	2 535	2 191	2 869	3 795	4 787

Tableau n° 3
compte prévisionnel du FSV à l'horizon 2050 dans le scénario à 9% de chômage

<i>En Million d'Euros 2003</i>	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Charges	13 405	14 560	15 064	15 998	18 175	20 962	24 107
Prise en charge de prestations	5 704	5 881	6 002	6 173	6 737	7 583	8 540
Allocations personnes âgées	2 504	2 504	2 504	2 504	2 504	2 504	2 514
Majorations de pensions	3 200	3 377	3 498	3 669	4 233	5 079	6 025
dont majorations pour enfants	3 124	3 296	3 412	3 577	4 123	4 944	5 866
dont majorations pour conjoint à charge	76	81	86	92	110	135	160
Prise en charge cotisations	7 362	8 502	8 866	9 613	11 191	13 091	15 232
Chômage Régime général + MSA	6 899	8 287	8 641	9 365	10 901	12 749	14 838
Chômage Agirc+Arrco	457	215	225	247	290	342	394
Service national + ACAFN	6						
Diverses charges techniques	154	177	196	212	247	289	336
Autres charges techniques	92						
Pertes sur créances irrécouvrable	62						
Charges exceptionnelles	185						
Produits	12 471	14 089	14 940	15 575	18 205	21 438	25 037
CSG ACOSS activité	9 297	10 712	11 804	12 793	14 894	17 418	20 285
Prélèvement social sur capitaux	350	403	444	482	561	656	764
Taxe de prévoyance	0						
CSSS	922	949	543	0	0	0	0
Versements CNAF	1 875	2 015	2 138	2 288	2 735	3 345	3 965
Produits financiers	9	10	12	13	16	19	23
Solde	-934	-471	-123	-423	30	475	929

Annexe

Soldes élargis des régimes de base de l'ORGANIC et de la CANCAVA

La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) est destinée à équilibrer notamment les soldes des régimes de base de l'ORGANIC et de la CANCAVA. Les résultats suivants reprennent les soldes, hors C3S, présentés à l'occasion du groupe de travail du jeudi 6 octobre 2005 en y intégrant les projections des transferts de C3S. Le scénario macroéconomique est celui du retour à un taux de chômage de 4,5% à partir de 2015.

1. Régime de base de l'ORGANIC

En projection, le solde technique du régime de base de l'ORGANIC serait négatif sur l'ensemble de la période. Stable aux alentours de -1,1 milliard d'euros jusqu'en 2020, il se dégraderait ensuite pour se stabiliser à environ -1,9 milliard d'euros à partir de 2040.

La réforme permettrait de réduire le déficit technique d'environ 130 millions d'euros en 2020 et de 270 millions d'euros en 2050.

Le solde élargi de l'ORGANIC est obtenu à partir du solde technique en retranchant les dépenses de gestion et d'action sociale (environ 360 millions d'euros en 2050) et en ajoutant les versements reçus de la compensation et l'attribution de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) destinée à équilibrer le régime.

En raison de la forte dégradation de son rapport démographique, le régime de l'ORGANIC bénéficierait d'une hausse très nette des versements de la compensation dont le montant passerait de 900 millions d'euros en 2003 à 2,6 milliards d'euros en 2050.

En projection, compte tenu de la situation financière du compte de la C3S, le déficit du régime serait entièrement compensé par les versements de C3S jusqu'en 2023 et seulement partiellement au-delà. Toutefois, le solde élargi, hors C3S, deviendrait excédentaire à partir de 2035 ce qui permettrait, à compter de cette date, de ne plus avoir recours aux attributions de C3S pour l'équilibre du régime. A l'horizon de 2050, les excédents s'élèveraient à + 370 millions d'euros.

Montants sur l'année (stock)

Données financières exprimées en euros constants

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Cotisations et FSV * (1)	-	1 632	2 062	2 326	2 519	2 929	3 422	3 976
Impôts et Subventions (C3S)	-	-	367	300	209	83	0	0
Total recettes (2)	-	-	2 429	2 626	2 727	3 013	3 422	3 976
Total Prestations (3)	-	2 883	3 140	3 397	3 700	4 577	5 344	5 850
Transferts de compensation	-773	-916	-902	-982	-1 202	-1 809	-2 325	-2 608
Gestion, Action Sociale	-	169	192	211	230	277	324	363
Total dépenses (4)	-	2 136	2 429	2 626	2 727	3 045	3 342	3 605
Soldes								
Solde technique (1) - (3)	-	-1 250	-1 078	-1 071	-1 181	-1 647	-1 922	-1 873
Solde élargi hors C3S (1) - (4)	-	-503	-367	-300	-209	-116	80	371
Solde élargi (2) - (4)	-	-	0	0	0	-32	80	371
Solde élargi en % du PIB	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%

*) Versements du FSV concernant les majorations pour enfants

2. Régime de base de la CANCAVA

Le solde technique du régime de la CANCAVA, qui s'établit à -710 millions d'euros en 2003, serait négatif sur l'ensemble de la période. Il s'améliorerait un peu entre 2004 et 2020 mais se dégraderait de 750 millions d'euros entre 2020 et 2050, du fait de la hausse plus vive de la masse des pensions au cours de cette période. En 2050, le déficit technique du régime serait supérieur à 1,2 milliard d'euros.

La réforme des retraites, compte tenu notamment de son impact sur le niveau de la pension moyenne, se traduirait par une dégradation du solde technique de 50 millions d'euros en 2020 et d'environ 200 millions d'euros à l'horizon 2050.

Pour le régime de la CANCAVA, le solde élargi correspond au solde technique duquel sont déduites les dépenses de gestion et d'action sociale (240 millions d'euros en 2050) et sont ajoutés les transferts de compensation reçus et l'attribution de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) destinée à équilibrer le régime.

Sur l'ensemble de la période de projection, la CANCAVA resterait bénéficiaire de la compensation pour un montant compris entre 400 et 470 millions d'euros. Supérieur au solde technique (d'environ 230 millions d'euros en 2050), le solde élargi hors C3S resterait toutefois déficitaire jusqu'en fin de période de projection (-1 milliards d'euros en 2050) ce qui nécessiterait un recours permanent aux attributions de la C3S pour équilibrer les comptes du régime.

Compte tenu de la situation financière du compte de la C3S, le déficit du régime serait entièrement compensé par les versements de C3S jusqu'en 2023 et seulement partiellement au-delà. Entre 2023 et 2050, le déficit du régime se creuserait continûment jusqu'à atteindre -650 millions d'euros en fin de période.

Montants sur l'année (stock)	Données financières exprimées en euros constants							
	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Cotisations et FSV * (1)	1 372	1 431	1 697	1 912	2 072	2 408	2 815	3 282
Impôts et Subventions (C3S)	-	-	412	209	163	249	319	357
Total recettes (2)	-	-	2 109	2 120	2 234	2 656	3 133	3 640
Total Prestations (3)	-	2 143	2 391	2 432	2 552	3 015	3 668	4 515
Transferts de compensation	-315	-447	-406	-452	-470	-440	-416	-467
Gestion, Action Sociale	-	90	124	140	152	177	207	241
Total dépenses (4)	-	1 786	2 109	2 120	2 234	2 752	3 459	4 290
Soldes								
Solde technique (1) - (3)	-	-713	-694	-520	-480	-607	-853	-1 233
Solde élargi hors C3S (1) - (4)		-355	-412	-209	-163	-344	-645	-1 007
Solde élargi (2) - (4)	-	-	0	0	0	-96	-326	-650
Solde élargi en % du PIB	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,01%	-0,02%

*) Versements du FSV concernant les majorations pour enfants